



STAGES BTS GESTION FORESTIERE

PROMOTION 2023 / 2025

Note d'information concernant les stages

OBJECTIFS

La formation est organisée en 4 semestres : 2 semestres par année de formation, alliant formation à l'institut et parcours professionnel individualisé à travers différents stages.

Afin de construire leur projet professionnel et de développer leurs compétences dans un contexte professionnel, les étudiants doivent effectuer **15 semaines de stage au cours de leur formation**.

Leur réalisation en plusieurs périodes de stage a pour finalités :

- L'adaptation et l'insertion de l'étudiant au milieu professionnel en qualité de technicien supérieur ;
- L'acquisition et l'application de savoirs, de savoir-faire professionnels et de savoir-être ;
- La mise en œuvre de démarches d'analyse et de diagnostic en lien avec la gestion forestière ;
- Une meilleure définition du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

PERIODES DE STAGE

Ces périodes de stages peuvent se situer en partie sur les vacances scolaires et sont réparties sur 3 ou 4 semestres de la formation.

STAGE DE DECOUVERTE EN MILIEU FORESTIER :

- une semaine en BTS 1 au cours du 2^{ème} semestre de la formation : du 05/02 au 16/02/2024.

STAGE PRINCIPAL :

- Onze semaines à partir du 21/05/2023

STAGE DE COMPLETEUDE :

- Deux semaines à l'automne 2024 : du 25/11 au 06/12/2024

Les périodes de stage doivent permettre à l'étudiant de réaliser une étude d'ordre technique, économique, scientifique ou socio-culturelle dans un contexte donné de la forêt.

Il faut noter que 3 semaines peuvent être réalisées individuellement ou collectivement. Ces semaines sont validées par l'équipe pédagogique et peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

La totalité des 15 semaines peut s'effectuer dans la même structure à condition que les supports soient suffisamment riches pour valider les capacités professionnelles visées.

NB. On peut anticiper une ou 2 semaines sur les vacances de février ou d'avril et exceptionnellement à la Toussaints en deuxième année, mais un minimum de 8 semaines doit être réalisé obligatoirement en continu dans la même entreprise.

LIEUX DE STAGE / EVALUATION

STAGE DECOUVERTE EN MILIEU FORESTIER

La première séquence (deux semaines en BTS 1) a pour but de découvrir une entreprise de gestion ou de travaux forestiers et d'en faire une description approfondie des activités et comprendre ses différents enjeux. Il vous sera aussi demandé de réaliser une situation professionnelle significative. Ce stage fera l'objet d'un exposé oral et évalué dans le projet professionnel individuel de l'étudiant.

STAGE PRINCIPAL

Treize semaines dans une organisation du secteur de la gestion forestière dans les entreprises d'amont ou d'aval de la production :

- Entreprise de travaux forestiers
- Exploitants forestiers
- Groupements d'employeurs,
- Propriétaires forestiers privés,
- Communes forestières,
- Bureaux d'études forestiers,
- Centres de recherches techniques ou d'expérimentations (INRAE, IRD, FCBA...),
- Instituts techniques, (Institut de développement forestier, CETEF, ...)
- Organismes de conseils ou d'appui techniques,
- Services techniques des collectivités territoriales et service de l'Etat,
- Office national des Forêts (ONF)
- Centre National de la Propriété Forestières (CNPF)
- Coopératives forestières,
- Groupements forestiers,
- Syndicats forestiers et de défense contre l'incendie
- Société forestière de la caisse des dépôts et consignation
- DDT (service forestier)

Ce stage permettra d'acquérir 3 capacités intermédiaires :

- S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière,
- Répondre à une commande professionnelle,
- Contribuer à la prise en compte des démarches de qualité ou de certification.

Ces capacités acquises lors de ce stage serviront de supports pour rédiger un **dossier** (document de synthèse de 20 pages maximum hors annexes) à défendre en épreuve terminale (E7-1) devant un jury (coefficient 6/18).

RECHERCHE

Dès l'inscription en BTS, afin de se projeter dans la formation, on peut déjà constituer une liste de lieux potentiels de stages et faire les premières démarches de recherche.

L'établissement et les responsables techniques peuvent accompagner les étudiants dans leurs recherches. Mais cette démarche doit avant tout être conduite par les étudiants dans le cadre de l'apprentissage à l'autonomie. Les enseignants sont là pour conseiller et orienter les étudiants, mais le choix de stage et de la structure d'accueil sont de la responsabilité de l'étudiant.

NB. Il n'est pas autorisé d'effectuer son stage dans l'exploitation familiale.

CONVENTION

Tout stage fait l'objet d'une convention entre l'étudiant stagiaire, l'établissement et l'entreprise d'accueil. Ce document est établi en 3 exemplaires originaux dont un est conservé par l'étudiant.

Le fait de ne pas réaliser un stage au cours de la formation conduit à l'impossibilité de se présenter à l'examen. De même si le stage n'est pas effectué avant l'entrée en seconde année de BTS, la première année de formation ne sera pas validée.

En cas de redoublement en première année d'un cycle de formation, le stage prévu doit être réalisé et un nouveau stage sera effectué sur la nouvelle année scolaire.

En cas de réorientation en fin de première année, l'engagement en stage doit être honoré et l'étudiant ne peut pas arrêter son stage suite à la décision du Conseil de classe.

NB : Aucun stage ne peut être entamé avant la signature complète des conventions (étudiant, maître de stage, Responsable pédagogique, le chef d'établissement)